



## **D'UNE LOI À L'AUTRE, 10 ANS APRÈS, NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ**

Depuis 10 ans déjà, le RESF 78 œuvre pour la régularisation des jeunes étrangers et de leur famille. Associations, syndicats, élus et simples citoyens étaient réunis le 1<sup>er</sup> juin 2006 aux Mureaux à l'appel du premier collectif du département « Vaucanson sans frontières » dans la lignée de l'appel lancé à Paris, le 26 juin 2004.

**1<sup>er</sup> juin 2006**

Dans un premier temps, il s'agissait d'aider les lycéens à obtenir un titre de séjour. Puis, le 13 juin 2006, la circulaire Sarkozy a été publiée ; elle indiquait les conditions de régularisation des parents d'enfants scolarisés. Des milliers de familles qui ont déposé leur dossier ont reçu un refus, non pas parce qu'elles n'étaient pas dans les critères imposés par la circulaire, mais en raison du quota déclaré (moins de 7000 titres de séjour devaient être attribués). Dans les Yvelines, près de 200 parents ont demandé l'aide du RESF 78.

**10 ans après où en sommes-nous ?**

De nombreuses régularisations d'élèves et de parents d'élèves sans papiers, que des lois menaçaient d'expulsion, ont été obtenues.

Certaines facilement, d'autres après des mois d'attente, ou pire après des arrestations, des mises en rétention.

Chaque fois, c'est la solidarité qui l'a emporté : création de comités de soutien, parrainages, pétitions, soutien à ceux qui sont arrêtés, accompagnements au tribunal administratif (TA), mobilisations pour empêcher les expulsions, ou, plus quotidiennement, aide pour déposer son dossier en Préfecture.

**16 avril 2016 (de 14h30 à 17h30)**

**Centre huit - 8 rue de la porte de Buc à Versailles (gare de Versailles-Chantiers)**

Ce rassemblement sera un moment de joie, de rencontre, une occasion de se retrouver.

De nombreux témoins, des militants, des jeunes et des familles ex-sans-papiers maintenant régularisés, leurs parrains, des travailleurs sociaux, etc. prendront la parole pour raconter ce qu'était le RESF 78 en 2006 et ce qu'il reste toujours : diversité de ses actions, fonctionnement en réseau, ... pour un seul objectif, obtenir la régularisation des jeunes et des parents d'enfants scolarisés... hier, aujourd'hui et demain.

Au moment où une nouvelle loi vient d'être promulguée le 7 mars 2016, les mobilisations sont toujours nécessaires. Ces témoignages sont d'autant plus forts et porteurs d'espoir pour les suivants.

Communiqué n°1

le 15 mars 2016

contact pour le RESF 78 : Odile Jouanne 06 07 05 46 97 et Catherine Domergue 06 87 83 30 20